

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2022

Début : 19h30

Fin : 21h55

Secrétaire de séance : Nathalie CARRASSET

| Membres du conseil municipal | PRESENT | ABSENT/ EXCUSE | POUVOIR |
|---------------------------------|---------|----------------|--------------------|
| Patrick LABAYLE, Maire | X | | |
| Florence BERRY, Adjointe | X | | |
| Nicole CHANFREAU, Adjointe | X | | |
| Antoine ROQUE, Adjoint | | X | Patrick LABAYLE |
| Christine RONCALLI, Conseillère | | X | Nathalie CARRASSET |
| Marilys BIRAC, Conseillère | X | | |
| Valérie BOISSELIER, Conseillère | | X | |
| Nathalie CARRASSET, Conseillère | X | | |
| Bernard TANNOUS, Conseiller | | X | |
| Stéphane SPELEERS, Conseiller | X | | Arrivé à 19h40 |
| Stéphanie JADOT, Conseillère | X | | |
| Damien ROCHET, Conseiller | X | | |
| Romain LAMY, Conseiller | | X | |

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'ajouter la délibération suivante :

1. Rectification parcellaire Rivière Sud

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

I. DELIBERATIONS

1. Vente immeuble Rivière Sud
2. Révision des loyers communaux au 01/09/2022
3. Répartition des subventions aux associations
4. Tarifs cantine et garderie au 01/09/2022
5. Recrutement d'un agent en CUI PEC

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

1. Présentation des dossiers en cours par les adjoints
2. Point négociation servitude Julien SAILLAN
3. Compte-rendu visite CAUE projet verger communal
4. Mise en accessibilité ERP
5. VC n° 18 : travaux avec la commune de ST PARDON
6. Mise à jour du PCS
7. Point école et services périscolaires
8. Suite à donner à la facturation des accès réalisés par CMR
9. Informations

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 02/06/22

VOTE : 08 Pour Contre 01 Abstention

I. DELIBERATIONS

1. Vente immeuble Rivière Sud

Dans la perspective du déménagement de l'atelier municipal à Bruhaut courant 2022, la commune a mis en vente le bâtiment communal situé à Rivière Sud, cadastré section B n° 95p et 910p, servant actuellement de local de stockage aux services techniques. Le prix de vente était fixé à 80 000 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. ARRATÉ Charlie et Mme SOKOWSKI Jennifer, demeurant au 45^E Pédebayle à ST PIERRE DE MONS, ont présenté une offre d'intention d'achat à 75 000 €.

Leur projet consiste à rénover le bâtiment existant pour y créer leur habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la cession de l'immeuble situé à Rivière Sud, cadastré section B n° 95p et 910p à M. ARRATÉ Charlie et Mme SOKOWSKI Jennifer sur la base d'un prix de vente de 75 000 €, frais de notaire à la charge des acquéreurs ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié chez Maître Chantal LALANNE à Langon, ainsi que tout document concernant la cession de cet immeuble ;

- **INDIQUE** que la recette en résultat sera inscrite au budget communal au cours de laquelle se réalisera l'opération de cession par la commune.

VOTE : 09 Pour 00 Contre 00 Abstention

2. Révision des loyers communaux au 01/09/2022

Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le montant des loyers communaux.

Vu la délibération 2021-47 fixant les loyers révisés au 01/09/2021,

Considérant l'indice de référence des loyers qui s'établit à 135.84 (+ 3.60 %),

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les loyers ainsi qu'il suit :

| | | |
|----------------------------|-------------------------|----------|
| ➤ 7, Rousseau | M. Mannder | 591.00 € |
| ➤ 11, Bruhaut | M. Antoine | 383.00 € |
| ➤ 21, Bourg-sud | M. Merleau/Mme Cardouat | 541.00 € |
| ➤ 19, Bourg-sud | M. et Mme Sarrade | 452.00 € |
| ➤ Le Pierre Monsois | M. Charles | 266.00 € |

- **DIT** que cette augmentation prendra effet sur les loyers du mois de septembre.

VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention

3. Répartition des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer et de verser une subvention aux associations communales.

Il rappelle que l'Association pour le Don de Sang Bénévole de Langon, présidée par M. Jean-Claude ESPAGNET, a domicilié son siège social à la mairie.

Nicole CHANFREAU, adjointe au Maire, explique à ses collègues que l'association USEP de l'école sollicite une aide financière supplémentaire pour l'achat d'une application pour le suivi individuel des élèves.

**Après délibération, le Conseil Municipal,
Monsieur le Maire entendu,**

- **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

| Association | Subvention versée en 2021 | Subvention proposée 2022 | Subvention votée 2022 |
|---|---------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Amis Réunis | 0 | 500 € | 500 € |
| Société de chasse | 150 € | 150 € | 150 € |
| Gym Volontaire | 150 € | 150 € | 150 € |
| ACPE | 1 130 € | 1 100 € | 1 100 € |
| ELR | 150 € | 150 € | 150 € |
| USEP | 150 € | 200 € | 200 € |
| ADDAH | 30 € | 30 € | 30 € |
| Comice Agricole | 223 € | 223 € | 223 € |
| COS | 4 650 € | 4 990 € | 4 990 € |
| Vélo Club Langon | 150 € | 150 € | 150 € |
| ADELFA | 200 € | 200 € | 200 € |
| Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole | | 150 € | 150 € |
| TOTAL | 6 983 € | 7 993 € | 7 993 € |

- **DECIDE** que ces subventions ne seront versées qu'après étude des bilans financiers des associations.

- **DIT** que les crédits votés s'élèvent à **7 993 €**.

VOTE : 09 Pour 00 Contre 01 Abstention

4. Recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion Parcours Emploi Compétences à temps non complet (CUI PEC)

Nicole CHANFREAU informe ses collègues que le contrat PEC de Mme RONDEAU étant arrivé à son terme le 6 juillet dernier, il est nécessaire de recruter un nouvel agent qui assurera le service lors des repas, la surveillance lors de la pause méridienne, le nettoyage du réfectoire et la garderie du soir.

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 30 %.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de recruter un agent en CUI PEC à raison de 20 heures par semaine, qui assurera le service lors des repas, la surveillance lors de la pause méridienne, le nettoyage du réfectoire et la garderie du soir (soit 5h/jour), dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent technique territorial
- Durée du contrat : du 31 août 2022 au 7 juillet 2023 inclus
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures par semaine
- Rémunération : base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée.

VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention

5. Rectification parcellaire Rivière Sud

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à une erreur cadastrale, la parcelle cadastrée section B n° 1116 à Rivière Sud, appartenant à la commune, a été attribuée à tort à Mme MARROT Françoise, et qu'il convient de rectifier cette erreur.

Un document d'arpentage a été dressé par le cabinet géomètre ABAC qu'il présente au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le document d'arpentage dressé par le cabinet géomètre ABAC ;
- **CONFIRME** que la parcelle cadastrée section B n° 1116 n'a pas lieu d'appartenir à Mme MARROT Françoise qui n'en a jamais fait l'acquisition ;
- **CONFIRME** qu'il convient d'acquérir cette parcelle pour l'euro symbolique afin de rectifier l'erreur cadastrale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette rectification et à l'acquisition de cette parcelle par la commune à titre gracieux.

VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention

6. Tarifs cantine et garderie au 01/09/2022

Nicole CHANFREAU, adjointe au Maire, présente le bilan financier des services de restauration et garderie pour l'année 2021/2022.

Considérant l'augmentation des prix des matières premières, la volonté de favoriser l'approvisionnement local, le coût des charges de personnel, la commission école propose de réviser les tarifs pour l'année 2022/2023.

**Le Conseil Municipal,
M. le Maire entendu,**

Après avoir entendu ces différents éléments financiers,

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs de restauration scolaire pour l'année 2022/2023, soit :
 - *Enfants* : 3.00 € / repas
 - *Adultes* : 6.00 € / repas

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs de garderie pour l'année 2022/2023, soit :
 - *Matin* : 1.70 €
 - *Soir* : 1.70 €
 - *Forfait journée* : 2.30 €

VOTE : 09 Pour 00 Contre 01 Abstention

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- Point sur les dossiers en cours par les adjoints

Florence BERRY :

- Dossier ARS en cours pour un logement insalubre situé à Saphore. La locataire envisage la constitution d'un dossier DALO (Droit Au Logement Opposable) afin de bénéficier d'un habitat prioritaire.
- Demandes d'aide alimentaire.
- Visite d'un logement situé à Cabannes Ouest dans la cadre d'un permis de louer. La propriétaire s'est engagée à réaliser les diagnostics et travaux nécessaires.

Nicole CHANFREAU :

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux membres de la commission école pour le travail mené.

- Présentation du compte-rendu du Conseil d'école du 30 juin :
 - Bilan des projets de classe :
 - Visite des jardins en ville ;
 - Projections école et cinéma ;
 - Visite du château de Cazeneuve ;
 - Visite du collège pour les CM2 ;
 - Visite du SICTOM autour du tri et du compost ;
 - Projet de classe pour 2022/2023 :
 - Projet d'une fresque murale en peinture ou mosaïque ;
 - Bilan des actions périscolaires :
 - Fête des mères et pères ;
 - Spectacle offert aux enfants de la garderie suite à un don d'un administré ;
 - Sortie au city stade ;
 - Pique-nique et musique pour la fête de la musique ;
 - Projets à venir :
 - Séances de zumba durant le temps de garderie, financées par le don d'un administré ;
 - Mise en place d'une étude et aide aux devoirs sur proposition des enseignants ;
 - Actions municipales :
 - Tableau numérique dans les classes de maternelles ;
 - Pose de carrelage dans la classe de Mme GERAUX durant l'été ;
 - Achat de mobilier pour les MS-GS ;
 - Achat de swing rollers ;
 - Renouvellement des dictionnaires pour les CP-CE1 ;
 - Installation d'une tonnelle avec une glycine dans la cour ;
 - Plantation d'arbres pendant les vacances de Toussaint.
 - Modification des horaires de pause méridienne à la rentrée : 8h45-12h00 / 13h45-16h30 ;
 - Effectifs et répartitions pour l'année 2022-2023 : 121 élèves (12 PS / 13 MS / 22 GS / 18 CP / 13 CE1 / 14 CE2 / 13 CM1 / 16 CM2) ;
 - Départ de Mmes EDMOND et LUCAS ;
 - Nomination d'une nouvelle enseignante sur le poste de Mme PRADINES qui est en disponibilité ;
 - Achat de ventilateurs, brumisateurs suite aux fortes chaleurs ;

- Livraison d'un congélateur, robot, matériel de pâtisserie, marmites et frigo subventionnés dans le cadre du Plan de relance.

- Intervention de Stéphanie JADOT qui déplore les absences répétées d'Antoine ROQUE 3^{ème} Adjoint, depuis un certain temps. Ceci impacte le fonctionnement des commissions communication, environnement et vie associative.
- Monsieur le Maire et Florence BERRY remercient Stéphanie JADOT et Damien ROCHET pour le travail fourni dans la recherche des points GPS des habitations de la commune.
- Point négociation servitude Julien SAILLAN : Faisant suite à la reprise de la négociation avec M. Julien SAILLAN concernant la servitude à Rivière Sud dont l'assiette lui appartient, il s'avère qu'il propose à la commune la cession pour l'euro symbolique à condition qu'elle soit portée de 5 à 6 mètres, qu'une placette de retournement soit constituée de façon à ce que les véhicules (secours, pompiers) puissent manœuvrer sans danger, et que la commune s'engage à traiter par un bicouche cette voie. Monsieur le Maire présente le plan projet de division réalisé par le cabinet géomètre ABAC.
- Compte-rendu visite Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : Visite d'une paysagiste du CAUE, qui proposera dans le courant du mois de septembre, des aménagements paysagers au pied du mur du cimetière et de l'église, puis au stade.
- Mise en accessibilité Etablissements Recevant du Public (ERP) : Nathalie CARRASSET présente un compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée en Sous-Préfecture fin juin. La commune est dans l'obligation de faire un diagnostic pour se mettre en conformité sur l'accessibilité des bâtiments à toute personne en situation de handicap. Monsieur le Maire a sollicité l'intervention d'un architecte conseil du CAUE pour un accompagnement.
- VC n° 18 : Il a été convenu avec la commune de St Pardon de Conques que la réfection de cette voie serait traitée en enrobé depuis l'entrée du Lotissement l'Orée du golf jusqu'au carrefour de la RD 116. La société EIFFAGE a présenté l'offre la moins-disante. Ainsi, après partage des frais avec la commune de St Pardon de Conques, la part revenant à notre commune s'élève à 17 976.00 € HT. Les travaux seront effectués début septembre. Pour l'autre partie de cette voie, et en continuité de la réfection en enrobé, la commune de St Pardon de Conques ayant obtenu une subvention, fera traiter par la même société la part de cette voirie en bicouche qui lui revient. En ce qui concerne celle de notre commune, une demande de subvention sera déposée en 2023. Si celle-ci est accordée, elle nous permettra de terminer la réfection de cette voie.
- Mise à jour du PCS : Finalisation du PCS par Nathalie CARRASSET. Christine RONCALLI remplacera Philippe DUBROCA en tant que responsable au poste de commandement.
- Facturation accès riverains : Après avis de la DGFIP, il n'est pas possible de refacturer le montant HT des travaux à chaque propriétaire comme il était prévu. Il faudra donc refacturer auprès des administrés le montant incluant la TVA.
- Vacance logement ST REMY : M. le Maire informe du départ de M. MERLEAU Jonathan et Mme CARDOUAT Ophélie, locataires du logement sis 21 Bourg Sud, à compter du 20 octobre 2022.
- Irrigation : Acquisition d'une pompe neuve en remplacement d'une pompe défectueuse.
- Gens du voyage : Intrusion de deux caravanes au stade.
- Point relais : Retrait de la borne de collecte de vêtements au stade, suite à des dépôts sauvages récurrents.

- Atelier technique : Travaux en cours.
- Salle des Amis Réunis : Travaux de doublage et électricité en cours.
Monsieur le Maire propose d'organiser l'inauguration de la salle et l'accueil des nouveaux arrivants courant septembre. Un photographe local sera invité à exposer ses photos lors de cette soirée.
Séance levée à 21h55.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux